

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 24 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 MARS 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mmes Elisabeth BONJEAN - Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN - Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - Mrs Eric DARRIÈRE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Sarah DOURTHE

#### POUVOIRS :

- M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. le MAIRE
- M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : VISUEL OFFICIEL DE LA FERIA 2016 : ACHAT DE DROITS D'UTILISATION D'UNE OEUVRE**

Chaque année, le visuel officiel de la Feria, décliné sur l'ensemble des outils de communication, participe à la promotion et à l'identité de l'événement.

L'affiche de la Feria 2016 a été choisie, à l'issue d'un concours d'affiche, lancé par la Ville de Dax en novembre 2016 et du vote du public qui s'est largement prononcé pour l'œuvre créée par Pauline Duplessis.

Un projet de convention avec l'artiste a été élaboré pour fixer l'ensemble des obligations, notamment la cession des droits de reproduction, d'exploitation et de propriété patrimoniale de l'œuvre. L'auteur conserve la propriété extrapatrimoniale de son œuvre.

L'achat des droits précités de cette œuvre est proposé pour un montant de 2500 € TTC.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Régie des Fêtes, exercice 2016, article 2161 section investissement.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE  
MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE la rémunération de l'artiste comme définie ci-dessus, pour le visuel officiel de la Feria 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'artiste, s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20160324-20-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 25 Mars 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».